



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: ENV-03-2023

Sujet : Prolongement de Contrat Green for Life (GFL)

Préparé par : Daniel R. Desforges, Gérant des Infrastructures Environnementales

Révisé par : Marc Legault, Directeur des Travaux Publics

Révisé par : Josée Brizard, Directrice Générale-Greffière

Révisé par : Nadia Lockhart-Knebel, Trésorière

Date de la réunion : 30 octobre 2023

Contexte

Ce rapport présente la proposition d'extension du contrat de disposition des ordures ménagères entre la municipalité de La Nation et Green For Life (GFL).

Rapport

Le contrat disposition des ordures ménagères entre la municipalité de La Nation et GFL a expiré le 1er mai 2023 et n'a pas été renouvelé en raison de plusieurs facteurs. Des changements au sein de leur organisation et des modifications à la réglementation provinciale sur l'élimination des déchets, le compostage et le recyclage, sont quelques-uns des facteurs qui expliquent pourquoi le contrat n'a pas été renouvelé plus tôt. En outre, la date d'expiration du contrat de collecte des déchets avec Mike Waste étant fixée à décembre 2025, nous sommes convaincus et recommandons de prolonger le contrat de GFL pour une courte période seulement. Cela nous permettrait d'analyser la situation, d'exploiter toutes nos options et donc de choisir les meilleures options possibles. Cela nous éviterait également d'être pénalisés pour rupture de contrat, au cas où la prochaine société de collecte de déchets nous proposerait un autre lieu d'élimination de nos déchets.

Considérations financières

Le coût fixé à 68,69 \$ par tonne métrique dans le dernier contrat reste inchangé jusqu'au 31 juillet 2023. Une augmentation de 2,27 \$ par tonne serait en vigueur du 1er août 2023 au 31 décembre 2024. Une augmentation avait été envisagée dans le budget 2023, et le budget 2024 reflétera la nouvelle augmentation.

Recommandation

Le département de l'Environnement recommande à la municipalité d'accepter la prolongation du contrat de Green for Life (GFL) jusqu'au 31 décembre 2024. Nous demandons de donner l'autorisation à la Directrice Générale-Greffière, de signer le contrat.

Pièces jointes

Contrat